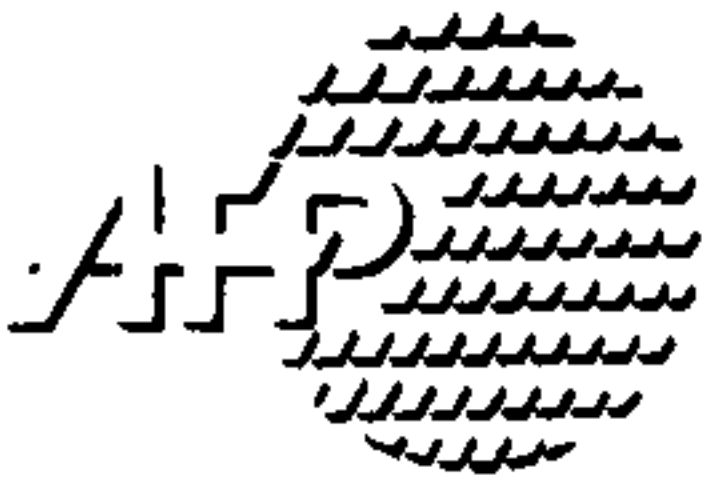
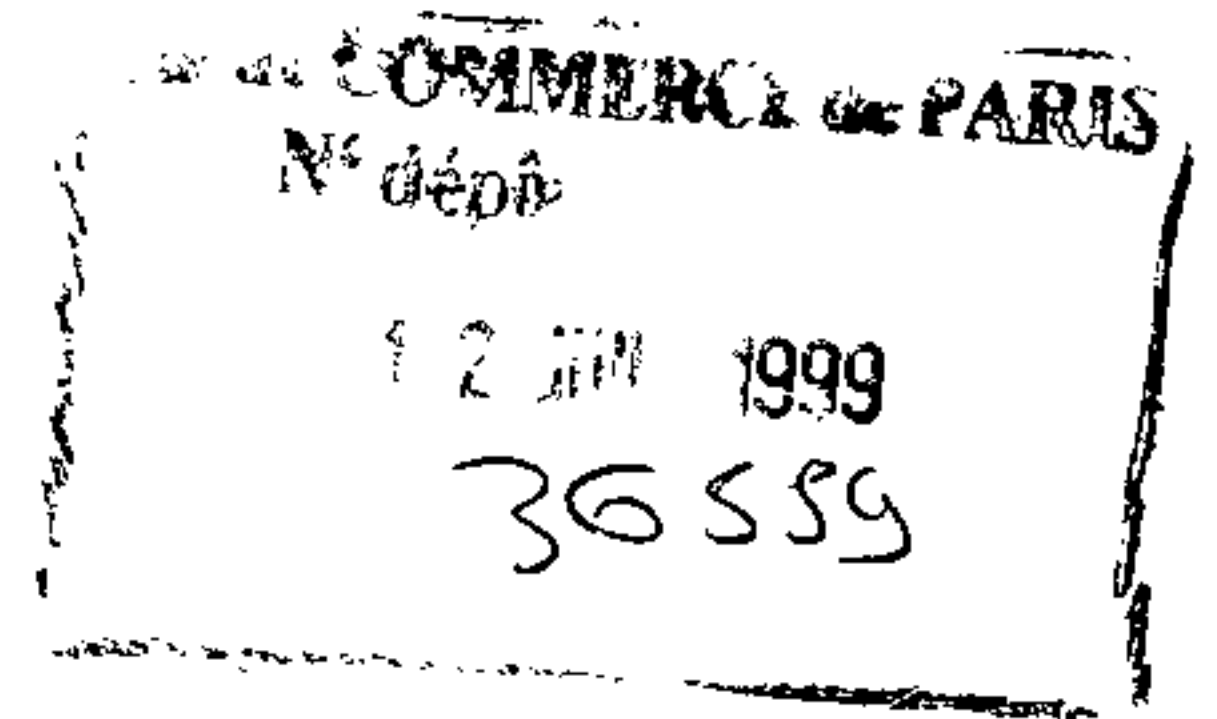




92B 7316

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

PARIS, LE

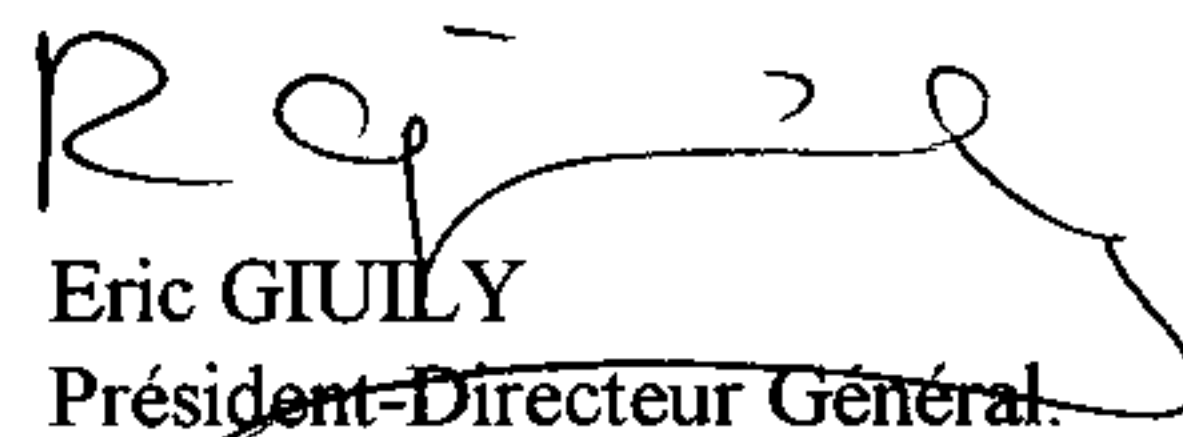


DESIGNATION DE REPRESENTANT PERMANENT

Je soussigné, Eric GIULY, Président-Directeur Général de l'Agence France-Presse, organisme autonome créé par la loi N° 57-32 du 10 janvier 1957, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 775 658 354, déclare, conformément à l'article 91 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 78 du décret du 23 Mars 1967, succéder à Monsieur Jean MIOT en qualité de Représentant Permanent de l'Agence France-Presse, Administrateur de la Société A2PRL - société anonyme au capital de 3.317.000 francs, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 381 961 051 et dont le Siège social est à PARIS - 26 rue François 1^{er} - 75008 PARIS.

La présente vaut, dans les conditions énoncées à l'article 78 du décret précité, pour la durée du mandat d'administrateur conféré à l'Agence France-Presse.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 1999


Eric GIULY
Président-Directeur Général.